

	Département de l'Isère		République française		Envoyé en préfecture le 06/03/2026
	N° 2026 - 09	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			Reçu en préfecture le 06/03/2026 Publié le 09/03/2026 ID : 038-213801145-20260226-202609-DE
26/02/2026		Approbation du Budget primitif 2026 de la commune			

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 11
 Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 13/02/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 14/02/2026 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CRUYPENINCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivera à 18h09). DULONG Aurélie (arrivera à 18h47).

Excusés : CHORON Vincent. BARREL Natacha (arrivera à 19h00). CONTRERAS Joseph (parti à 18h45).

Absent : MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, en l'absence de M. CONTRERAS Joseph qui a dû s'absenter momentanément, le projet du Budget primitif 2026 de la commune, section par section, chapitre par chapitre, et leur précise que :

- La section de fonctionnement est en équilibre
- Les principales dépenses d'investissement sont orientées notamment sur la fin des projets « Développement du cœur de village » et « Réhabilitation d'un ensemble immobilier dont la Maison pour tous », ainsi que la suite du projet « Système de vidéoprotection »
- Les dépenses d'investissement assujetties à la TVA qui seront basculées au nouveau budget annexe « Locations Commerces et logements », avant la fin de l'année 2026, ont été prises en compte
- Les montants correspondants à ces dépenses ne rentrant plus dans le budget principal ont été intégrées en recettes d'investissement au budget principal

Il leur demande de bien vouloir de se prononcer sur le projet de ce budget primitif 2026 de la commune qui s'établit comme suit :

COMMUNE 2026	Dépenses	Recettes	Total provisoire
Fonctionnement	1 178 917 € 79	1 178 917 € 79	0.00 €
Investissement	2 141 368 € 46	2 141 368 € 46	0.00 €
Total	3 320 368 € 25	3 320 368 € 25	0.00 €

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2026 de la commune,

Vu la délibération n° 2026-08, en date de ce jour, relative à l'autorisation pour l'application de la fongibilité des crédits en M57 sur les budgets 2026 : Commune, « Service Pôle Animation » et « Locations Commerces et Logements »

Et après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » et une voix « contre »,

Valide le Budget Primitif 2026 de la commune, conformément aux documents présentés en séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 2 mars 2026,

Le Maire,
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,
 Sylvie LEMAITRE